



Roca Cup 2023 – Grade 4

Hyères Kite Association – Hyères avec l'Association Ecowave

Du 14 au 17 avril 2023 – Plage de l'Almanarre, Hyères

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un wing ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre wing pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 RÈGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2021/2024
- 1.2 - les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions].
- 1.3 Les règlements fédéraux, ainsi que les règles techniques éditées par la FFV
- 1.4 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles au plus tard le 20h le 13 avril 2023 sur le site internet dédié de l'épreuve.
- 2.2 Les IC seront affichées sur le site internet de l'épreuve : <https://www.wingfoilevent.fr>

3 COMMUNICATION

- 3.1 Voir site de l'événement (<https://www.wingfoilevent.fr>) et réseaux sociaux.





3.2 [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un wingfoil ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les wingfoils.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 L'épreuve est ouverte au wingfoil selon les catégories suivantes dans la limite de 50 participant(e)s :

- Confirmé(e)s :
Homme / Femme :
Catégorie -16 ans et + de 16 ans.

Le comité de sélection composé de l'Association Ecowave, organisatrice de l'événement Roca Cup à Hyères, avec le soutien du Hyères Kite Association et du Domaine Rocabella, se laisse le droit de valider les inscriptions de son choix en fonction des places restantes.

Les parcours de boardercross pourront inclure les manœuvres suivantes :
virements de bord des deux côtés, sauts des deux côtés au-dessus de bouées/boudins/stand up paddle, pumping, 360 à plat, Air 360.

- Amateurs et Amatrices :
Homme / Femme : catégorie -16 ans, + 16 ans et +45 ans. Le comité d'organisation se laisse le droit de valider l'inscription en fonction des places restantes.

Le comité d'organisation dispose également de la possibilité de rajouter, une fois les inscriptions fermées, des personnes de son choix chez les amateurs-amatrices et chez les confirmé(e)s.

4.2 DOCUMENTS EXIGIBLES À L'INSCRIPTION :

- 4.2.1 a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :
- La licence Club FFVoile mention « compétition » valide
 - Ou
 - La licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
 - Pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,
 - Pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.





Ou

Une licence temporaire FFVoile accompagné :

- Pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,
- Pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

-pour les mineurs, d'une attestation relative à l'état de santé du sportif mineur ou pour les majeurs un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

d) si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Les wingfoils admissibles peuvent s'inscrire en ligne sur www.wingfoilevent.fr via la plateforme de paiement (Hello Asso) mise en place.

4.4 Pour être considéré(e) comme inscrit(e) à l'épreuve, un wingfoil doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits. Les inscriptions catégorie confirmé(e)s ne seront effectives qu'après sélection parmi les présélectionné(e)s et ce à partir du 1^{er} mars 2023.

5 DROITS À PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 31 mars 2022 à 00H	Droits jusqu'au 10 Avril
Amateurs et Amatrices	29€	Fermeture des inscriptions sur le site internet www.wingfoilevent.fr le 8 mars 2023
Confirmé(e)s	65€ (120€ avec hébergement)	100€ (180€ avec hébergement)





5.2 FRAIS D'INSCRIPTIONS

Les frais d'inscription pour la compétition confirmé.e.s comprennent * :

- La participation aux animations et compétitions organisées les 14, 15 et 16 Avril. Les soirées les 14, 15 et 16 Avril à la Roca Cup.
- Les nombreux lots de podiums à gagner.
- Supplément : Pour celles et ceux qui ont payé 120 euros, l'hébergement au prestigieux domaine Rocabella les 14, 15 et 16 Avril en chambre double ou triple (avec d'autres personnes inscrites à la Roca Cup). Le placement dans les chambres est réalisé par l'équipe Ecowave, qui privilégiera les chambres non-mixtes dans la mesure du possible. Check-in Rocabella entre 10h et 19h le 14 Avril et check-out avant 11h le 17 Avril 2023. Toute dégradation ou dommage réalisé au domaine Rocabella sera à l'entière charge et responsabilité de l'athlète. Ce dernier s'engage à respecter les lieux, le personnel et à valoriser ce dernier autant que possible sur les réseaux sociaux @domainerocabella.

Les frais d'inscription pour la compétition amateurs et amatrices comprennent * :

- La participation aux animations et à la compétition du lundi 17 avril 2023.
- Les soirées les 14, 15 et 16 Avril à la Roca Cup.
- Les nombreux lots de podiums à gagner.

* Ils ne comprennent pas le coût de la licence FFV temporaire ou annuelle, licence FFV OBLIGATOIRE pour la pratique du wingfoil en compétition ni les repas. En cas de non-participation et/ou annulation de la part du participant, les frais d'inscription ne sont pas remboursés. En cas d'absence de vent, le concurrent est conscient(e) qu'il ne s'agit pas d'un problème porté par l'organisateur et par conséquent les frais d'inscriptions ne seront pas remboursés. D'autres activités seront proposées sur place : pumpfoil, paddle, volley....

6 PUBLICITÉ

6.1 [DP] [NP] Les wingfoils doivent afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

7 PROGRAMME

7.1 **Confirmation d'inscription :**

Lieu : parking de la zone bleu, à l'entrée de l'Almanarre, Hyères.

La présence de chaque participant est obligatoire lors de la remise des dossards. Une pièce d'identité sera exigée et rendue à la remise des dossards.

Catégorie	Date	
-----------	------	--





Confirmé(e)s	14 avril 2023	14 Avril De 10h à 12h et de 15h à 16h30
	15 avril 2023	15 avril de 9h à 9h30
Amateurs et Amatrices	17 avril 2023	De 9h à 10h

7.2

Jours de course :

	Date	Briefing Coureur	1er départ possible
Downwind convivial Confirmé(e)s	14 avril 2023	10h	11h
Compétition Confirmé(e)s	15 avril 2023	9h	9h30
Compétition Confirmé(e)s	16 avril 2023	10h	10h30
Compétition Amateurs et Amatrices	17 avril 2023	9h	9h30

7.3

Format de course :

L'organisateur annoncera chaque jour le format de course choisi en fonction des conditions météorologiques :

Confirmé(e)s :

- Down-wind convivial
- Boarder-cross
- Relais mixtes
- Freestyle Synchro





La composition des équipes de relais sera effectuée par l'équipe organisatrice elle-même avec une recherche d'équilibre dans le niveau de chaque équipe (Association Ecowave).

La composition des équipes freestyle synchronisé sera proposée par les athlètes eux-mêmes.

Amateurs/Amatrices :

- Mini longue distance

Des animations type pump foil, volley, stand up paddle pourront être proposées en fonction des conditions de course.

8. CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

8.1 L'équipement de sécurité ci-dessous peut être contrôlé ou mesuré.

8.2 [DP] Les wingfoils doivent également respecter la RCV 78.1.

8.3 [DP] Matériels de sécurité : Les équipements suivants sont obligatoires à tout moment sur l'eau :

- Les combinaisons isothermiques dans une eau à 18° ou moins

- Le port du casque conforme à la norme NF,

- Le gilet de protection et d'aide à la flottabilité 50N conforme à la division 240, ou une veste de protection conforme à la division 240.

- Un leash reliant le pratiquant et l'aile

9 LIEU

9.1 L'annexe 1 fournit le plan du lieu de l'épreuve.

9.2 Les annexes 2 et 3 indiquent l'emplacement des zones de course.

10 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV F4.44 s'applique.

La RCV (F) 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité d'un tour est remplacée par une pénalité en points

11 CLASSEMENT

11.1 Le système de classement est le suivant : système de point à minima.

11.2 Une course minimum est nécessaire pour valider la compétition.

11.3 Courses retirées

(a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un wingfoil sera le total des scores de ses courses.

(b) Quand 3 à 8 courses ont été validées, le classement général d'un wingfoil sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

(c) Quand 8 à 16 courses ont été validées, le classement général d'un





wingfoil sera le total de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores

(d) Quand plus de 16 courses ont été validées, le classement général d'un wingfoil sera le total de ses courses à l'exclusion de ses trois plus mauvais scores

13 EMLACEMENTS

[DP] [NP] Les wingfoils doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont sur le village de l'événement.

14 PROTECTION DES DONNÉES

14.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des

photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

14.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publications de la FFVoile, de la Roca Cup et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout

concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

15 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du wingfoil, la mauvaise navigation d'autres wingfoil, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de





blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

16 PRIX

16.1 Les prix seront distribués comme suit :

Les 3 premier(e)s de chaque catégorie.

Des lots pourront être remis lors des animations à discrétion de l'organisateur.

17 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter Roca Cup : ecowave.asso@gmail.com





ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2021-2024

translated for non-francophone competitors

FFVoile Prescription to RRS 25.1 (Notice of race, sailing instructions and signals):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(* FFVoile Prescription to RRS 64.4 (Decisions on protests concerning class rules):

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(* FFVoile Prescription to RRS 67 (Damages):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(* FFVoile Prescription to RRS 70. 5 (Appeals and requests to a national authority):

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to RRS 76.1 (Exclusion of boats or competitors)

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(* FFVoile Prescription to RRS 78.1 (Compliance with class rules; certificates):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws, and regulations of the Administration.





(* FFVoile Prescription to RRS 86.3 (Changes to the racing rules):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to RRS 88.2 (Changes to prescriptions):

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(* FFVoile Prescription to RRS 91(b) (Protest committee):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to APPENDIX R (Procedures for appeals and requests):

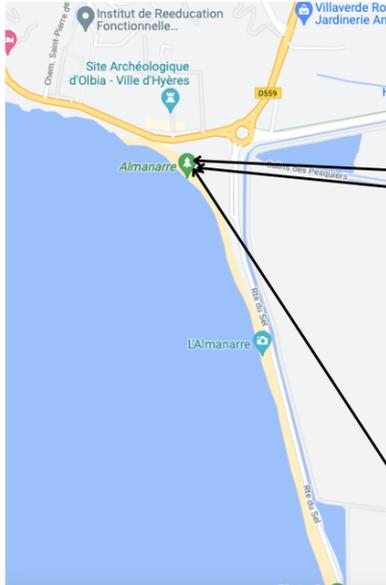
Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>





Annexe 1 : Plan d'accès

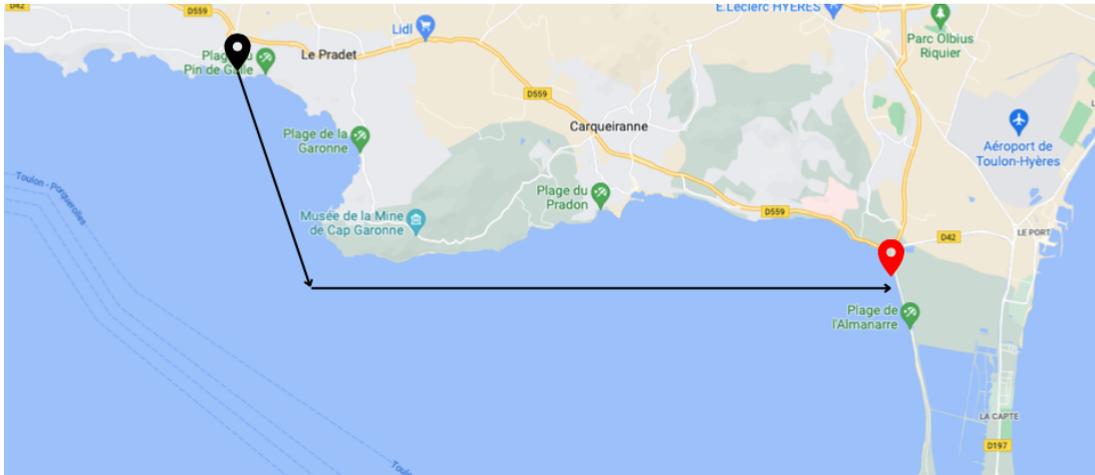
Plan du site Roca Cup 2023





Annexe 2 – Zone de course Downwind

Composition vent d'Ouest Mistral (parcours inversé par vent d'Est)



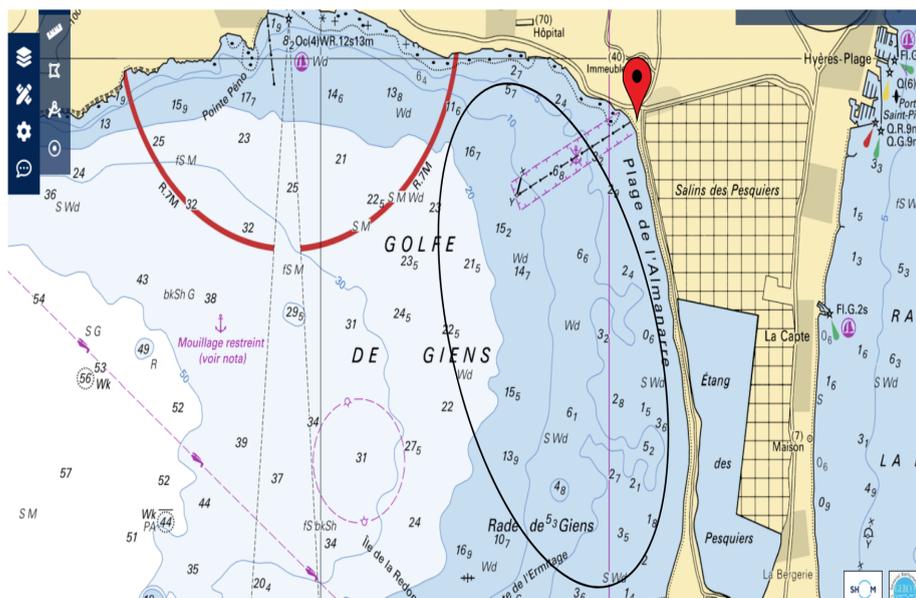
DOWNWIND ROCA CUP 2023 DISTANCE APPROXIMATIVE : 15 KM

📍 DOMAINE ROCABELLA - LE PRADET

📍 PLAGE DE L'ALMANARRE - HYERES

Annexe 3 – Zone de course

Carte localisation site ROCA CUP



📍 Site Roca Cup

○ Zone de compétition

